

22 avril 2026

UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE **DES PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS DANS LES MAIRIES DÉLÉGUÉES**

À compter du samedi 25 avril, les habitants pourront rencontrer leurs maires délégués, ou leurs représentants, lors de permanences organisées sans rendez-vous dans chacune des cinq communes déléguées.

« Notre majorité s'est engagée à mettre en place des permanences le samedi matin dans les communes déléguées avec un élu. C'est désormais chose faite. Nous allons en effet tester ce nouveau dispositif dès le 25 avril. Ces permanences ont pour objectif de renforcer la proximité, et le dialogue avec nos concitoyens », indique Camille Margueritte, maire de Cherbourg-en-Cotentin.

Tous les samedis de 10h à 12h, chaque maire délégué ou son représentant recevra les habitants sans rendez-vous. Pour faciliter les démarches, il sera accompagné d'un agent. En cas de forte affluence, si l'usager ne souhaite ou ne peut pas patienter, un rendez-vous ultérieur pourra lui être proposé.